

L'an deux mil vingt, le seize janvier à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire d'Isigny-Omaha Intercom se sont réunis dans la salle des fêtes du Molay-Littry sur la convocation qui leur a été adressée par Anne BOISSEL, la Présidente.

Date de convocation : le 06/01/2020

Date d'affichage : le 06/01/2020

Nombre de conseillers communautaires

En exercice : 90

Présents : BURTIN Marie (Aignerville) ; DESHAYES Patrick (Asnières en Bessin) ; GRANGER Michel (Balleroy sur Drome) ; MONTAIGNE Gilbert (Balleroy-sur-Drôme) ; TOUCHAIS Marie-Laure (Balleroy-sur-Drome) ; LAUNAY Philippe (Blay) ; PAIN Daniel (Bricqueville) ; LEGER Michel (Cahagnolles) ; FAUVEL Michel (Canchy) ; FAUDEMERE Chantal (Cardonville) ; SURET Nelly (Cartigny l'Epinay) ; MAUDUIT Yves (Castilly) ; LEMONNIER Claude (Colombières) ; THOMINES Patrick (Colleville sur Mer) ; POISSON Cédric (Cormolain) ; LE BOUCHER Philippe (Cricqueville-en-Bessin) ; LEROY Fabienne (Crouay) ; LELOUTRE Pierre (Deux-Jumeaux) ; ANDRE Christelle (Englesqueville La Percee) ; CORNIERE Alain (Etréham) ; GERVAIS Alain (Formigny-la-Bataille) ; LEBIGRE Alain (Foulognes) ; LEMARIE François (Géfosse-Fontenay) ; MADELEINE Olivier (Grandcamp-Maisy) ; MONTAGNE Jean-Paul (Grandcamp-Maisy) ; AUBRY Laurent (Isigny-sur-Mer) ; BARBANCHON Eric (Isigny-sur-Mer) ; DUCHESNE Agnès (Isigny-sur-Mer) ; KIES Laurent (Isigny-sur-Mer) ; LECHIEN Henri (Isigny-sur-Mer) ; MAUDUIT Michel (Isigny-sur-Mer) ; LEBOURGEOIS Gilbert (La Bazoque) ; LENICE Bernard (La Cambe) ; PICANT Monique (La Folie) ; BERTIER Guillaume (Le Molay-Littry) ; FURDYNA Hubert (Le Molay-Littry) ; MARIOTTI Pascal (Le Molay-Littry) ; MOTTIN Brigitte (Le Molay-Littry) ; PHILIPPE Françoise (Le Molay-Littry) ; MALHERBE Sonia (Les Oubeaux) ; DUMONT Alain (Le Tronquay) ; GADY-DUQUESNE Patricia (Le Tronquay) ; TOSTAIN Roland (Lison) ; CHATEL Benoit (Longueville) ; BINDAULT-LEMAITRE Marguerite-Marie (Louvrières) ; GUIBET Jean-Noël (Maisons) ; LEFEVRE Pierre (Mandeville en Bessin) ; DEBAYEUX René (Monfréville) ; COURCHANT Albert (Montfiquet) ; MUS Bertrand (Mosles) ; FAUVEL Jean (Neuilly La Forêt) ; RICHER Guy (Noron-La-Poterie) ; BENICOURT Odile (Osmanville) ; DECLOMESNIL Christian (Planquery) ; MARIETTE Michel (Rubercy) ; TORCHEUX Gilbert (Russy) ; PETGES Philippe (Saint-Germain-Du-Pert) ; EUDES Rémy (Saint-Marcouf-Du-Rochy) ; PASQUET Alain (Saint Martin de Blagny) ; MAUPAS Annick (Saint-Paul du Vernay) ; LEGRULEY Alain (Saint Pierre Du Mont) ; CATHERINE Catherine (Sainte-Honorine-de-Ducy) ; VALLY Jean (Sainte-Honorine-Des-Pertes) ; SEBIRE Bernard (Sainte-Marguerite-d'Elle) ; CAUVIN Rémi (Sallen) ; BOISSEL Anne (Saon) ; SEBERT Pierre (Saonnet) ; AIMABLE Benoit (Surrain) ; RENAUD Frédéric (Tour-en-Bessin) ; CAMBRON Michel (Tournières) ; VAUTIER Evelyne (Trévières) ; PACARY Bernard (Trungy) ; DE BELLAIGUE Antoine (Vierville-sur-Mer) ; MARIE Laurent (Vouilly).

Absents et absents excusés :

ANGER Pierre (Le Breuil en Bessin) ; BELLEMAIN Sylvine (Saint-Paul-Du-Vernay) ; BERLIOZ Elisabeth (Le Molay-Littry) ; BRIARD Emmanuel (Le Molay-Littry) ; CALENGE Christelle (Ecrammeville) ; D'ANDIGNE Gérard (Bernesq) ; DELAHAYE Patrick (Litteau) ; DORAND Erick (Sainte-Marguerite-d'Elle) ; DUFOUR Mireille (Trévières) ; LAILLIER Philippe (Saint-Laurent-Sur-Mer) ; LECORDIER Yves (Balleroy-sur-Drome) ; LEGOUPIL Nathalie (Le Molay-Littry) ; LEGRAND Raymonde (Grandcamp-Maisy) ; MARIE Denis (Castillon) ; ROGER Aline (Isigny-sur-Mer) ; ROSOUX Maryvonne (Grandcamp-Maisy).

Absents excusés ayant donné pouvoir :

BELLEMAIN Sylvine (Saint-Paul-Du-Vernay) donne pouvoir à BOISSEL Anne (SAON) ; ROSOUX Maryvonne (Grandcamp-Maisy) donne pouvoir à MONTAGNE Jean-Paul (Grandcamp-Maisy) ; ROGER Aline (Isigny-sur-Mer) donne pouvoir à BARBANCHON Eric (Isigny-sur-Mer) ; CALENGE Christelle (Ecrammeville) est suppléé par POIRIER Didier ; DELAHAYE Patrick (Litteau) est suppléé par SIROU Yves ; LAILLIER Philippe (Saint-Laurent-Sur-Mer) est suppléé par LECLERC Philippe ; MARIE Denis (Castillon) est suppléé par LECOMTE Patrice.

L'ordre du jour est le suivant :

URBANISME

1. Proposition du bilan de la concertation et arrêt du projet de PLUI.

ENVIRONNEMENT

2. Proposition d'acter l'arrêt définitif de l'exécution du marché « Etude de transfert Eau Potable » et par voie de conséquence, proposition de dissolution du groupement de commande avec Pré-Bocage Intercom.
3. Déchets ménagers : Proposition de modification des statuts de Collectéa.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

4. ZA de Formigny-La-Bataille : Approbation du plan de financement et validation de l'esquisse,
5. ZA Les Petits Carreaux Molay-Littry (Tranche 3) : Proposition de projet d'extension vers l'Ouest,
6. Réseau Fibre Calvados : Autoriser la Présidente à lancer les études et les demandes de subventions.

CADRE DE VIE

Pour information : Point sur la maîtrise d'œuvre du PSLA au Molay-Littry.

FINANCES

7. Autoriser la Présidente à engager des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget.

RESSOURCES HUMAINES

8. Modification du tableau des emplois communautaires.

Pour information : Recrutements en cours.

CULTURE & SPORT

9. Actualisation des tarifs pour les institutions travaillant en partenariat avec l'école de musique.

La Présidente vérifie le quorum puis ouvre la séance. Les procès-verbaux des 21 Novembre et 12 Décembre 2019 sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

Monsieur Albert COURCHANT est nommé secrétaire de séance.

Madame la Présidente propose l'ajout d'un point 9 à l'ordre du jour (pour l'école de musique), accord unanime des membres de l'Assemblée.

La séance s'est ouverte par l'intervention de Mesdames LARIEUX de la Direction Départemental des Finances Publiques et de Madame KERGRESSE, Trésorière Principale à la Trésorerie d'Isigny-sur-Mer, afin de venir

expliquer aux élus la réforme de la taxe d'habitation. A l'issue de cette présentation, Madame LARIEUX indique qu'un support officiel accompagné d'un quiz sera envoyé aux Maires.

1. Proposition de Bilan de concertation et arrêt du projet PLUi.

Madame la Présidente reprend la parole et annonce la présence de Madame la Sous-Préfète, Amandine DURAND, Monsieur Laurent MARIE, Directeur de la DDTM et Monsieur Michel HAGNERE de la Délégation Territoriale du Bessin, pour une intervention concernant le projet d'arrêt du PLUi.

Madame la Sous-Préfète prend la parole est présente à l'assemblée les 4 réserves émises par les services de l'Etat :

- Une consommation trop importante d'espace par rapport à l'objectif, nécessité de densifier les espaces existants, limiter une extension de l'urbanisation ;
- STECAL : la population paraît trop importante, il faut faire un effort sur la consommation d'espaces ;
- La loi littorale : très contraignante, laisse apparaître des zones non conformes à cette loi ;
- Eau potable, eau usée : grande fragilité de certaines zones en eau potable et en eau usée en termes de capacités d'assainissement résiduelles.

La parole est donnée à Monsieur MARIE, Directeur de la DDTM, pour expliquer les réserves de l'Etat.

Après cet exposé entendu, Monsieur MARIE indique aux élus que les services de l'Etat ont émis un avis réservé concernant le projet de l'arrêt du PLUi.

Suite à cette intervention, les membres de l'Assemblée ont exprimé leur incompréhension et ont débattu ensuite.

Monsieur THOMINES demande que toutes les communes soient informées de toutes les remarques qui ont été faites sur le PLUi et de reporter le vote dans deux mois.

Madame la Présidente répond que les tableaux des remarques peuvent être fournis aux communes.

Monsieur MUS regrette l'avis émis par les services de l'Etat. Il dit que les élus n'ont plus de pouvoir. Pourtant, les communes rurales font vivre les pôles.

Monsieur BARBANCHON informe que toutes les réserves émises auront un impact sur le zonage. Il faut peut-être profiter de la demande du décalage de calendrier pour élaborer un projet plus abouti, plus clair, plus transparent pour la population.

Monsieur RENAUD s'exprime en disant qu'il veut bien voter le projet mais à partir de documents dont il aura pris connaissance. Il semble compliquer de devoir se prononcer si nous n'avons pas l'ensemble des remarques et il trouve regrettable que les élus n'aient pas pu échanger avec les services de l'Etat.

Monsieur DECLOMESNIL a fait un bilan à son conseil municipal, s'il vote l'arrêt du projet de PLUi ce soir et que les zones à construire sont remises en cause par la suite comment va-t-il se justifier auprès de ses conseillers. Il ne se souhaite pas arrêter le document ce soir car il manque d'informations.

Monsieur BERTIER remet en cause le Bureau d'Etudes qui n'a pas alerté les élus suffisamment tôt et qu'il faut prendre le temps.

Monsieur FURDYNA propose de réaliser un document avec des solutions, des propositions sur les quatre réserves majeures émises par les services de l'Etat et de revoir le vote au prochain Conseil.

Madame MOTTIN dit ne pas refuser le vote du PLUi mais quand elle entend les services de l'Etat, il lui semble que tout le document est à revoir.

Monsieur LEMONNIER indique que la commune a indiqué dans sa délibération sa volonté de modifier l'Orientation d'Aménagement et de Programmation afin de bien prendre en compte son chemin.

Monsieur THOMINES suggère d'inviter les maires concernés si une réunion de Copil s'organise.

Monsieur FAUVEL s'exprime en disant que la constructibilité devient difficile actuellement.

Madame la Présidente rappelle aux élus qu'un document d'urbanisme vit et qu'il n'est pas figé et que les services de l'Etat se mettent à la disposition de l'Intercommunalité pour travailler ensemble les quatre points majeurs de réserve.

Monsieur KIES indique qu'il serait plus raisonnable de reporter l'enquête publique au mois de juin 2020 afin de pouvoir présenter à la population des documents, surtout des plans de zonage, mise à jour et tenant compte des modifications demandées par les services de l'Etat.

Margaux ALONSO, chargée de mission au service urbanisme, ajoute que l'Intercommunalité est en mesure de répondre favorablement aux quatre réserves émises par les services de l'Etat. Ces modifications demandées par les services de l'Etat seront indiquées dans un document à part afin que la population puisse être en mesure de connaître la position de l'intercommunalité sur chacune des remarques de l'Etat. Pour pouvoir présenter les documents prenant en compte les demandes de l'Etat à la population lors de l'enquête publique, il faut passer par un nouvel arrêt du PLUi, donc une nouvelle consultation de trois mois.

M. GRANGER se dit dubitatif. Il indique qu'il souhaiterait avoir des documents clairs à présenter à la population lors de l'enquête publique. Pour cela, il pense qu'il vaut mieux reporter le vote au prochain conseil communautaire, ce qui ne nous fait pas perdre un an de procédure.

Margaux ALONSO rappelle qu'avec le calendrier électoral, s'il est décidé de reporter le vote de l'arrêt du PLUi de trois mois cela fait perdre nécessairement plus de trois mois dans la procédure puisque pour poursuivre la procédure il faut élaborer une nouvelle Charte de gouvernance avec les élus qui seront en place. Le code de l'urbanisme prévoit que la Charte de gouvernance doit être présentée en conférence des maires, puis voter en Conseil Communautaire pour être effective et ainsi identifier les nouveaux membres du Comité de Pilotage. Par conséquent, la charte de gouvernance ne sera probablement pas l'objet du premier Conseil Communautaire après les élections.

Madame la Présidente rappelle aux élus communautaires qu'avec la circulaire de juillet 2019 ayant un objectif de zéro artificialisation nette, il sera plus difficile par la suite d'autoriser de la constructibilité dans les communes rurales. Par conséquent, si le conseil communautaire choisit de reporter la procédure, il prend le risque que le projet de PLUi ne sorte jamais.

Après un long débat, les élus ont voté contre l'arrêt du PLUi tel qu'il a été présenté avec 44 voix contre, 7 abstentions et 29 voix pour.

2. Proposition d'acter l'arrêt définitif de l'exécution du marché « Etude de transfert Eau Potable » et par voie de conséquence, proposition de dissolution du groupement de commande avec Pré-Bocage Intercom.

Monsieur GRANGER, Vice-président en charge de la Commission Environnement, propose d'acter l'arrêt définitif de l'exécution du marché « Etude de transfert Eau Potable » et par voie de conséquence, propose la dissolution du groupement de commande avec Pré-Bocage Intercom.

Considérant les délibérations de 29 communes représentant 16 252 habitants s'opposant au transfert automatique de la compétence Eau potable à Isigny-Omaha Intercom au 1^{er} janvier 2020, il est proposé au Conseil Communautaire d'acter l'arrêt définitif de l'exécution du marché « Etude de transfert de la compétence Eau Potable aux Communautés de communes Pré-Bocage Intercom et Isigny-Omaha Intercom », à l'issue de la phase 3 « Définition et étude des scénarios de transfert de la compétence ».

Les phases 4 et 5 correspondent à « l'Accompagnement de la mise en œuvre du transfert » et à « l'Assistance à la communication et l'information ».

En application de l'article 10 du CCAP, le pouvoir adjudicateur peut arrêter l'exécution des prestations au terme de chacune des phases techniques sans indemnité. Le montant minimum d'engagement de ce marché étant de 30 000 € et comme les phases 1 à 3 représentent un montant de 63 200 € HT, l'arrêt du marché ne donne lieu à aucune indemnisation.

En conséquence, le Conseil Communautaire est appelé à délibérer pour acter l'arrêt définitif de l'exécution de ce marché à l'issue de la phase 3. Puisque cette opération est réalisée dans le cadre d'un groupement de commande associant notre intercommunalité à celle de Pré-Bocage Intercom, l'arrêt du marché entraîne de ce fait la dissolution du groupement de commande.

A l'unanimité, les membres de l'Assemblée ont validé cette proposition.

Vote unanime.

3. Déchets ménagers : Modification des statuts de Collectéa.

Monsieur GRANGER, Vice-président, en charge de la Commission Environnement, propose aux élus du Conseil Communautaire une modification des statuts de Collectéa concernant les déchets ménagers.

Compte-tenu qu'avec l'élargissement du périmètre de Collectéa au 1^{er} janvier 2020 (109 communes et 64 934 habitants provenant de 3 EPCI), le syndicat mixte comptera 63 délégués titulaires ;

Vu les difficultés rencontrées par les EPCI pour désigner des représentants pleinement disponibles et volontaires et que le quorum est difficilement atteint lors des réunions du comité syndical ;

Le syndicat souhaite réduire le nombre de délégués à une trentaine et porter le nombre de membres du bureau de 12 à 7.

L'objectif est que cette modification statutaire puisse entrer en vigueur à la suite des prochaines élections municipales.

Conformément à l'article L5211-20 du CGCT, les Communautés de communes adhérentes au syndicat dispose de 3 mois à compter de la notification (3 décembre 2019) pour se prononcer sur cette modification de statuts.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu l'article L5721-2 al.3 du CGCT disposant que « la répartition des sièges au sein du comité syndical entre les collectivités locales et les établissements publics membres du syndicat mixte est fixée par les statuts »,
Vu l'article L5211-20 du CGCT déterminant les modalités et délais de délibération de la part des membres du syndicat,
Vu la dernière modification des statuts du syndicat en date du 28 décembre 2016,
Vu la délibération du comité syndical en date du 25 octobre 2019,
Considérant qu'il faut reconsidérer le nombre d'élus en modifiant les articles 7 et 8 des statuts de Collectéa comme suit :

Article 7 : Représentation au Comité syndical

Le syndicat est administré par un comité comprenant des délégués élus par les Conseils communautaires dans les conditions suivantes :

- 1 délégué titulaire par EPCI par tranche entière de 2 000 habitants

(Remplace 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par EPCI par tranche entière de 1 000 hab.)

La population prise en compte est la population INSEE de chaque EPCI, dans la limite des communes effectivement incluses dans le périmètre du syndicat.

Article 8 : Bureau syndical

Le comité syndical élit un bureau composé de 7 membres ;

(Remplace « Le comité syndical élit un bureau composé de 12 membres »)

Le comité syndical élit d'abord un président, puis pour chaque EPCI, 2 membres dont l'un sera vice-président. Ainsi au sein du bureau, chaque EPCI est représenté par au moins un vice-président et un délégué.

(Remplace « Chaque EPCI membre y est représenté proportionnellement à la population de son périmètre couvert par Collectéa. Parmi les membres du bureau syndical, le comité syndical élit un président.

Le comité syndical définit le nombre de vice-présidents dans la limite de 3 maximum et procède à l'élection de ces derniers en fonction du nombre arrêté.)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, ont autorisé :

- L'élection d'un délégué titulaire par tranche entière de 2 000 habitants,
- La non-désignation de délégués suppléants,
- La réduction du bureau à 7 membres : le Président, les Vice-Présidents et un représentant par Communauté de communes.

Vote unanime.

4. ZA de Formigny La Bataille : Approbation du plan de financement et validation de l'esquisse.

Vote reporté en raison de (voir point n°1 à l'ordre du jour).

Monsieur GERVAIS, Maire de Formigny-la-Bataille, fait part de son mécontentement concernant le report de la construction de la zone artisanale sur sa commune. Il dit : « Cela représente 3 ans de projets pour huit entreprises qui patientent pour s'implanter à Formigny, elles vont finir par partir, repousser le projet de plusieurs mois est inacceptable ».

Madame la Présidente s'est engagée à expliquer le vote des élus aux entreprises concernées.

Monsieur LEMARIE s'adresse aux élus de l'Assemblée et dit qu'il faudra assumer les conséquences du refus du vote de l'arrêt du PLUi ce soir.

Madame la Présidente réplique qu'elle avait prévenu que si l'arrêt du projet du PLUI n'était pas accepté, ce projet serait reporté.

Monsieur BARBANCHON ajoute qu'on ne remet pas en cause les projets mais cela les retarde.

Monsieur MONTAGNE précise que le projet de la ZA de Formigny-La-Bataille n'est pas remis en cause.

Monsieur BERTIER prend la parole et pose la question : « Combien coûterait la modification d'un PLU ? ».

Madame la Présidente rappelle aux élus de l'Assemblée, qu'ils avaient décidé d'arrêter de financer les modifications de PLU.

5. ZA Les Petits Carreaux au Molay-Littry (Tranche 3) : Proposition de projet d'extension vers l'Ouest.

Monsieur MONTAGNE, Vice-président en charge de la Commission Développement économique, propose aux membres de l'Assemblée un projet d'extension vers l'Ouest de la ZA Les Petits Carreaux au Molay-Littry.

Monsieur MONTAGNE précise que la Commission développement économique a validé une extension vers l'Ouest pour la tranche 3 de la zone d'activité Les Petits Carreaux et propose au Conseil Communautaire d'approuver le plan de financement ci-dessous.

Il indique aussi qu'un premier schéma d'aménagement est en cours, 10 parcelles pourraient être créées.

Le programme est inscrit aux contrats de territoire et de Région.

Un plan prévisionnel de financement a été établi comme suit :

ZA LES PETITS CARREAUX T3 VERS L'OUEST PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEPENSES	
DESIGNATION	MONTANT HT
MISSION MAITRISE D'ŒUVRE/GEOMETRE dont permis d'aménager	25 000,00 €
Mission SPS	3 500,00 €
Travaux	360 000,00 €
Commercialisation/Publicité	5 000,00 €
Aléas et imprévus	18 000,00 €
TOTAL GENERAL	411 500,00 €

RECETTES	
VENTE DE TERRAINS A 15 € le m ² 17000 m ²	255 000,00 €
DEFICIT D'OPERATION	156 500,00 €
REGION 15 %	61 725,00 €
DEPARTEMENT	63 475,00 €
TOTAL AIDES PUBLIQUES	125 200,00 €
AUTOFINANCEMENT	31 300,00 €

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée à l'unanimité ont décidé de :

- Valider le plan de financement prévisionnel et décider d'entreprendre les travaux
- Autoriser la Présidente à demander les subventions
- Autoriser la Présidente à signer toutes les pièces liées à cette affaire.

Vote unanime.

6. Réseau Fibre Calvados : Autoriser la Présidente à lancer les études et les demandes de subventions.

Monsieur MONTAGNE, Vice-président en charge de la Commission Développant économique, demande aux élus de l'Assemblée d'autoriser la Présidente à lancer les études et les demandes de subventions pour le dossier Réseau Fibre Calvados.

Il précise que le Conseil Départemental a été sollicité pour aider au financement des études liées à l'achat de prestation de conseil (AMO) pour étudier les conditions d'utilisation du réseau Fibre Optique calvados.

Une délibération autorisant la Présidente à lancer les études pour ce projet est donc nécessaire pour constituer le dossier de demande d'aide.

C'est La SARL Projedit qui réalisera les études nécessaires pour un montant de 12 400 euros HT.

La prestation comprend pour les bâtiments intercommunaux le nécessitant (écoles, PSLA, Points infos, Centres de Loisirs, Offices de Tourisme, multi-accueil, etc..), le recensement des connexions internet, leur capacité à se raccorder à la fibre optique départementale, l'analyse des charges financières d'une éventuelle connexion ainsi qu'une mission AMO pour toute la procédure de marché public.

Pour précision : Le financement apporté par le Département sera de 50 % des dépenses effectives dans la limite d'un dossier par collectivité.

A l'unanimité, les membres de l'Assemblée ont autorisé la Présidente à lancer les études et à solliciter la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Vote unanime.

Monsieur SEBERT, Maire de Saonnet, pose la question suivante : « Pourquoi des zones blanches ? ».

Monsieur MONTAGNE dit qu'il faut regarder la carte de zonage au niveau de la fibre. Les communes ne seront pas fibrées toutes en même temps, il faut voir avec l'étude qui est réalisée. Si une commune est éligible c'est l'ensemble des maisons qui seront fibrées.

Pour information : Maitrise d'œuvre PSLA au Molay-Littry.

Monsieur POISSON, Vice-président en charge de la Commission Cadre de Vie, prend la parole pour informer les élus de l'assemblée sur l'avancement du projet du PSLA au Molay-Littry.

Il précise que la dépollution du bâtiment sera exécutée par l'EPFN prochainement et que la démolition interviendra à partir de février. Plusieurs réunions ont eu lieu pour faire le choix de la Maitrise d'œuvre et un travail avec les professionnels de santé a été réalisé.

Concernant le choix de la Maitrise d'œuvre pour l'extension du PSLA d'Isigny-sur-Mer, 15 lots ont été présentés dont 1 lot infructueux. Les travaux commenceront en début d'année, il n'y a pas de contrainte technique.

7. Autoriser la Présidente à engager des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget.

Monsieur le Vice-Président, Henri LECHIEN, présente le point Finances et rappelle qu'en application de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, avant le vote du budget, l'exécutif est en droit :

- de mettre en recouvrement les recettes de fonctionnement et d'investissement, - d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget précédent,
- de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget, - sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette (non compris les reports et les restes à réaliser). Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

- Afin de permettre de solder le lot 1 du programme d'investissement 201705 – Pôle Multi Accueil de Tour en Bessin, la Présidente demande l'autorisation d'inscrire au budget et de mandater la somme de 4 300,00 € Ttc. Cette somme est à affecter à l'article 2313 – Constructions.
- Restaurant scolaire Sainte Marguerite d'Elle : le lave-vaisselle de la cantine est en panne et il faut le remplacer. Le remplacement doit se faire avant le vote du budget. Des devis ont été présentés pour le changement du lave-vaisselle. Le mieux disant s'élève à 3 107,82€ Ttc pour un lave-vaisselle avec adoucisseur. S'ajoutent à ce montant les frais d'installation et de mise aux normes pour ce nouveau matériel soit 2106,00€ Ttc. Le total est de 5 213,82€. La somme à engager à l'article 2188 est arrondie à 5 215,00€.

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire autorisent la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses présentées ci-dessus aux articles :

Article 2313-201705 :	+ 4 300,00€
Article 2188 :	+ 5 215,00€

Vote unanime.

8. Modification du tableau des emplois communautaires.

Monsieur le Vice-Président, Jean-Noël GUIBET présente le point lié aux ressources humaines.

Il est proposé que les agents qui atteignent l'âge de départ à la retraite bénéficient d'un avancement de grade. Proposition automatique pour les agents atteignant l'âge de 62 ans dans l'année. Pour les agents ayant plus de 60 ans, proposition d'avancement si l'agent nous a indiqué par écrit son intention de demander sa retraite dans les 12 mois à venir.

Pour l'année 2020, 4 agents sont concernés :

- Adjoint technique vers adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 3 agents sur les durées hebdomadaires de 28/35^{ème}, 18/35^{ème} et 24,75/35^{ème}
- Atsem Principal de 2^{ème} classe vers Atsem Principal de 1^{ère} classe : 1 agent sur la durée hebdomadaire de 17,62/35^{ème}

Pour les agents qui sont intercommunaux, il faudra associer la commune car la démarche doit être faite simultanément entre la commune et l'intercom.

D'autre part, sont proposées les modifications ci-dessous :

- Poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe vers adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour suivre l'évolution des missions qui lui sont confiées.
- Poste Attaché vers poste attaché principal : avancement sur le CDI en cours pour être plus en adéquation avec l'organigramme et avec les missions confiées. 1 agent à temps complet

Les membres de la Commission Ressources Humaines ont validé ces propositions lors de la Commission du 5 décembre 2019. Les postes seraient modifiés à compter du 1^{er} mars 2020.

A l'unanimité, les Conseillers Communautaires autorisent la Présidente à modifier le tableau des emplois communautaires au 1^{er} mars 2020 tel que présenté ci-dessus :

- Adjoint technique vers adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 3 agents sur les durées hebdomadaires de 28/35^{ème}, 18/35^{ème} et 24,75/35^{ème}
- Atsem Principal de 2^{ème} classe vers Atsem Principal de 1^{ère} classe : 1 agent sur la durée hebdomadaire de 17,62/35^{ème}
- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe vers Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe : 1 agent à temps complet
- Poste Attaché vers poste attaché principal : 1 agent à temps complet

Vote unanime.

Information sur les recrutements en cours.

Recrutements récents :

- Technicien SPANC : Benjamin POITREAU à compter de mars 2020 – Pour remplacer le départ d'un agent en date du 01/11/2019.

- Maison France Services : Dorothée PARISIS Cdd à compter du 02/12/19. 24/35^{ème} / poste basé principalement sur Isigny-sur-Mer. / Emilie Deshayes Cdd à compter du 02/03/2020 / Poste basé principalement sur Trévières –
- Ressources Humaines : Anne-Louise GAUTIER – Contrat d'apprentissage

Recrutements en cours :

- Conducteur de bus. Il est précisé qu'il est proposé un financement du permis de conduite pour les personnes qui seraient volontaires mais qui n'auraient pas les moyens de financer le permis. Les modalités de prises en charge seront prochainement proposées par la commission Transport, en lien avec le service Ressources Humaines.
- Chargé de mission culture : 1 annonce en cours de diffusion

9. Actualisation des tarifs pour les institutions travaillant en partenariat avec l'école de musique

Madame la Présidente fait la présentation aux membres de l'Assemblée, d'un tableau d'actualisation des tarifs pour les institutions travaillant en partenariat avec l'école de musique.

<p style="text-align: center;">TARIFS ECOLE DE MUSIQUE DANSE THEATRE Rentrée scolaire 2020</p>
--

COURS	Habitant dans l'intercom		Habitant hors intercom
	Hors harmonie	Harmonie	Hors harmonie
Eveil musical	117 €		192 €
Musique adaptée	117 €		192 €
Formation musicale <i>Chant choral enfants</i>	141 €		270 €
Formation Instrumentale <i>Musique d'ensemble</i>	174 €	141 €	444 €
Technique vocale	141 €	111 €	249 €
Formation musicale Formation instrumentale Musique d'ensemble	276 €	186 €	675 €
Chorale	51 €		66 €
Danse	186 €		240 €
Théâtre	150 €		189 €
Musique d'ensemble Choral enfants (Hors formation musicale)	105 €		171 €
Institutions élèves en situation de handicap	21 € par personne		21 € par personne

Frais de par

dossier élève

physique de 7 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, a autorisé la Présidente à valider le tarif de 21 €/personne pour les institutions travaillant en partenariat avec l'école de musique.

Vote unanime.

Questions/informations :

Monsieur LEMARIE demande si la Communauté de communes sera candidate concernant le projet d'un DDAY LAND sur le territoire suite à la parution d'un article de presse.

Madame BOISSEL répond que la Communauté de communes Isigny-Omaha n'a pas été sollicitée pour ce projet mais Bayeux Intercom.

Madame BOISSEL annonce la date de l'inauguration du PSLA de Trévières le 22 Janvier 2020 à 10h. Le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 05 Mars 2020 au Molay-Littry, à l'ordre du jour le PLUi et le vote du Budget.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 00h05